

compétents, s'il faut en juger par leurs situations et leurs noms. Cependant, il y a moins d'un mois que le Gouvernement y a envoyé ces messieurs: M. McIvor, M. Wilson et M. Shaw; M. Pearson et une couple d'autres y sont déjà.

L'hon. M. GARDINER: M. Turgeon a assisté à une réunion du même comité, en 1936.

L'hon. M. MANION: C'est-à-dire M. le juge Turgeon?

L'hon. M. GARDINER: Oui, alors qu'il faisait partie de la commission.

L'hon. M. MANION: Parfaitement; mais pas longtemps. Depuis ce temps, si je ne me trompe, M. Massey joue en quelque sorte le rôle de spectateur, mais bien que j'aie la plus grande estime pour lui, je dirai qu'il n'est nullement, que je sache, versé dans le commerce du blé et à mon sens il ne pourrait jouer un rôle utile dans une réunion de ce genre, sauf en qualité d'observateur.

L'hon. M. EULER: Voilà pourquoi nous avons envoyé les autres là-bas.

L'hon. M. MANION: J'en conviens volontiers, mais on me permettra de dire qu'on aurait dû envoyer ces autres représentants plus tôt, afin de leur permettre d'assister à quelques-unes des premières conférences. Le gouvernement précédent aurait pu en faire autant, car, si je suis bien renseigné, cette conférence a réellement commencé en 1933, surtout à la suite des démarches de M. Bennett. Ainsi, nous aurions peut-être dû envoyer là-bas des gens possédant plus de connaissances.

L'hon. M. EULER: Il n'est que juste de dire que M. Massey n'était pas l'unique représentant du Gouvernement aux premières réunions. Il y avait aussi M. Biddulph, de la Commission canadienne du blé, qui connaît à fond le commerce du blé, ainsi que M. Allen, du département de l'Agriculture.

L'hon. M. MANION: Leurs noms figurent dans la liste des personnes présentes. Je ne connais pas ces messieurs, de sorte que je n'ai peut-être pas estimé leur compétence à sa juste valeur. Je connais très bien M. Pearson, mais il n'est pas, lui non plus, versé dans le commerce du gran. Je suis heureux toutefois que le Gouvernement ait envoyé là-bas des gens pratiques comme M. McIvor et M. Wilson. Ce que je voulais démontrer c'est que, après avoir accompli cela, nous devrions, en nous fondant sur les résultats de cette conférence, élaborer sur le blé une politique d'un caractère permanent.

[L'hon. M. Manion.]

Après tout, il y a dans cette Chambre même, un grand nombre de gens en mesure de conseiller le Gouvernement. Les deux tiers au moins des honorables députés des provinces des Prairies siègent à la droite. D'autre part, nous sommes dans une posture quelque peu désavantageuse du fait que notre groupe ne compte qu'un représentant des Prairies, en la personne de l'honorable député de Qu'Appelle (M. Perley). Chez nous, la qualité prime le nombre. J'ai écouté les discours d'honorables députés de tous les groupes politiques de cette Chambre, mais je n'ai entendu personne qui fut mieux renseigné ou plus soucieux de défendre les droits des producteurs de grains de l'Ouest que l'honorable député de Qu'Appelle. Il n'a cessé de défendre cette cause à la Chambre avec beaucoup de fermeté. Cependant, malgré la haute compétence qu'il possède comme producteur de grain et commerçant de blé, je regrette que notre groupe ne compte pas un plus grand nombre d'honorables députés de l'Ouest. Sans manquer d'égard envers qui que ce soit, on peut dire que plusieurs avis valent mieux qu'un. Notre groupe compte en outre trois agriculteurs de renom: l'honorable député d'Haldimand, (M. Senn), l'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) et l'honorable député de Lanark (M. Thompson). Ces messieurs ont fait de la culture toute leur vie, et ils siègent ici depuis plusieurs années. Leurs avis sont fort précieux sur les questions agricoles, mais sous ce rapport je serais heureux si notre groupe comptait un plus grand nombre d'experts comme eux. C'est ce qui arrivera prochainement, mais pour l'instant, nous sommes un peu inférieurs en nombre mais non en compétence. Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, si le Gouvernement n'a pu élaborer une politique efficace, ce n'est assurément pas parce que les conseils lui ont manqué dans cette Chambre.

Je ne veux pas prolonger davantage la discussion, mais je tiens à dire que je n'aime pas l'expression "année critique". On la retrouve dans quelques-uns des discours déjà prononcés et elle figure, je crois, dans quelques-unes des lois. Ce que l'on propose, c'est que le Gouvernement ou le ministre puisse décider qu'une année quelconque est critique. Je m'oppose à cela, car il pourrait y avoir des abus. En d'autres termes, on pourrait s'en servir pour des fins politiques. Ou la situation est critique ou elle ne l'est pas. Ce n'est pas une question de mot, c'est une question de fait. Si la situation est critique, aucun citoyen de l'Est ou de l'Ouest ne condamnera toute assistance qu'on pourra accorder aux provinces des Prairies durant